

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

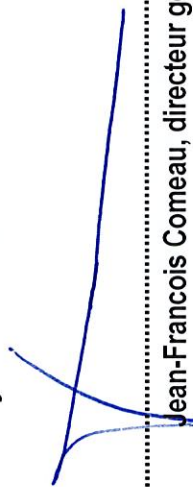
QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 25 février 2019 à 20 h, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, située au 2815 avenue Royale.

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Règlement 19-320 portant le titre de « Règlement décrétant un emprunt de 735 549 \$ et autorisant une dépense de 735 549 \$ pour la réalisation des travaux prévus à la programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014 – 2018 » : Adoption
4. Otroi de mandat : Services professionnels remplacement conduite sanitaire avenue St-Luc
5. Divers
6. Période de questions
7. Clôture

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 22^e jour du mois de février deux mille dix-neuf.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15 h 30 et 16 h 30, le 22^e jour du mois de février 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de février deux mille dix-neuf.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général